

La pêche dans le Brandebourg

Conseils généraux



La pêche dans le Brandebourg - Conseils généraux

Bienvenue dans l'État fédéral du Brandebourg. Ce Land favorable à la pêche est connu pour ses nombreuses eaux et ses possibilités de pêche. Il y a environ 3.000 lacs et plus de 30.000 kilomètres d'eau courante au milieu d'une nature impressionnante pour les loisirs et l'expérience de la nature, dont une grande partie est également disponible pour la pêche. Mais si vous voulez pêcher ici, il y a certaines choses que vous devez savoir. Les informations suivantes vous aideront.

Documents

La pêche est autorisée dans le Land de Brandebourg à partir de l'âge de 8 ans. La pêche n'est autorisée qu'aux personnes en possession d'un permis de pêche accompagné d'un timbre fiscal valide et d'un permis de pêche pour le plan d'eau à pêcher. L'ensemble de ces documents permet de pêcher à l'aide d'une canne à main poisson blanc tenue à la main. Les connaissances de base nécessaires à canne à main poisson blanc ont été résumées dans une [brochure d'information](#) disponible notamment dans les offices de tourisme.

Les cartes de vérification et les timbres de la taxe de pêche sont disponibles auprès [de l'autorité inférieure de la pêche des districts](#) et des villes indépendantes, dans les entreprises de pêche et dans les magasins de pêche. La taxe de pêche est valable pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre) et coûte 2,50 euros pour les enfants et les jeunes âgés de 8 à 18 ans et 12,00 euros pour un adulte.

Carte de pêche ("Angelkarte", permis de droit privé) sont délivrés par les sociétés de pêche, les clubs de pêche, les magasins de pêche, les offices de tourisme, les exploitants de terrains de camping et autres. Il existe des cartes journalières, des cartes hebdomadaires, des cartes mensuelles et des cartes annuelles. Carte de pêche peuvent contenir des limites de capture, des périodes de fermeture spécifiques à certaines eaux ou d'autres informations à respecter.

Les personnes qui souhaitent pêcher avec des cannes à pêche aux carnassiers doivent également être en possession d'un permis de pêche valide. Ce permis peut être obtenu en passant un examen de pêche. Les informations relatives à l'examen de pêche et à l'obtention d'un permis de pêche peuvent être obtenues auprès des autorités de pêche inférieures.

En résumé, les documents suivants sont nécessaires pour pêcher dans le Brandebourg :

- Carte d'enregistrement dûment remplie et portant le cachet de la taxe de pêche
- Permis de pêche (permis de droit privé)
- Permis de pêche (uniquement pour la pêche aux carnassiers))

Tous les documents doivent être présents à tout moment pendant la pêche et doivent être présentés sur demande. Pêcher sans les documents requis est illégal (infraction administrative/criminelle) et sera sanctionné par les autorités de tutelle par des peines sévères.

Caractéristiques d'une canne à main poisson blanc

Une canne à pêche blanche se compose d'une canne avec ou sans moulinet et d'un hameçon à une seule patte muni d'un appât végétal ou animal. Des imitations de ces appâts peuvent également être

utilisées. Les appâts tels que la pâte, le grain, les asticots et les vers sont caractéristiques d'une canne à pêche blanche. Les poissons-appâts, les autres appâts vertébrés, leurs parties ou les imitations artificielles de ces appâts ne sont pas autorisés. D'une manière générale, comme partout ailleurs, les règles de pêche doivent être respectées afin de protéger la flore et la faune vivant dans l'eau et autour de l'eau.

Traitement des poissons capturés

Les poissons salés ne doivent pas être remis à l'eau. Immédiatement après la capture du poisson, il faut décider de l'utiliser ou de le rejeter. Avant d'être tué, le poisson capturé doit être étourdi par des coups violents portés à la tête. Le poisson est ensuite tué en lui plantant un couteau dans le cœur. Le cœur est planté sur le ventre, dans la région de la gorge, devant les nageoires pectorales.

Autres règles importantes

Outre les règles généralement admises qui consistent à manipuler les poissons de manière appropriée pour la chasse, à tuer les poissons de manière appropriée pour le bien-être des animaux et à se comporter de manière appropriée pour la conservation de la nature au bord de l'eau, il existe d'autres règles dans le Brandebourg sur lesquelles nous aimerions attirer votre attention :

[Les périodes de fermeture et les tailles minimales](#) sont imposées par la loi et doivent être strictement respectées ! Seules deux cannes à main peuvent être utilisées à la fois, et une seule canne à pêche à la roulette ou à la mouche peut être utilisée à la fois. Les cannes doivent être surveillées en permanence. Une distance minimale de 50 mètres doit être respectée par rapport aux engins de pêche professionnelle.

Il est interdit de pêcher avec ...

- Matériel de pêche explosif, toxique, stupéfiant ou nuisible
- Appâts artificiels munis de plusieurs hameçons fixes
- Hameçons de pêche à plus de trois branches
- Plus de trois hameçons par canne à pêche manuelle
- Poissons vivants et autres vertébrés vivants utilisés comme appâts. Si des vertébrés morts ou des écrevisses sont utilisés comme appâts, un seul appât par canne à pêche manuelle est autorisé.

D'autres règles importantes concernant la pêche sont contenues dans la loi sur la pêche du Land de Brandebourg et dans le règlement sur la pêche du Land de Brandebourg.

Le contrôle des pêches vérifie le respect des règles

Les inspecteurs de la pêche et les officiers de police sont chargés de faire respecter la réglementation en matière de pêche dans le Land de Brandebourg. Les inspecteurs de la pêche sont autorisés à contrôler les documents de pêche, les cannes à pêche et les prises et à signaler les infractions à la police. Nous vous demandons de soutenir le travail des inspecteurs de la pêche et d'obéir à leurs ordres.

Vacances et courts séjours

En principe, les informations générales sur la pêche dans le Brandebourg s'appliquent.

Pour les pêcheurs expérimentés qui n'ont pas de résidence en République fédérale d'Allemagne et qui ne séjournent dans le Brandebourg que pour une courte période, l'exception est qu'ils peuvent pêcher dans les eaux du Brandebourg sans permis de pêche.

Toutefois, pour être autorisé à pêcher, il faut être en possession des documents suivants pendant toute la durée de la pêche et les présenter sur demande:

- Carte d'enregistrement dûment remplie et portant le cachet de la taxe de pêche
- Permis de pêche (permis privé)
- Passeport/carte d'identité

Remblai

En principe, les pêcheurs sont autorisés à pénétrer sur les berges, les îles, les installations de navigation, les ponts, les déversoirs et les écluses adjacents au plan d'eau. Cependant, il existe plusieurs restrictions à ce droit d'accès à la rive. Des réglementations publiques peuvent limiter ou interdire ce droit d'accès, par exemple pour des raisons de gestion de l'eau, dans les zones protégées (voir Pêche dans les zones protégées) ou dans les zones utilisées à des fins militaires. Dans ces cas, l'accès n'est autorisé qu'avec un permis officiel.

Les installations commerciales (locaux commerciaux) et les zones directement liées à une maison privée, à une cour et à une zone résidentielle, ainsi que les jetées privées et les amarrages de bateaux, ne peuvent être pénétrés qu'avec l'accord préalable et exprès du propriétaire. Le fait que ces zones ou installations soient clôturées ou non n'a aucune importance.

L'étendue / la largeur de la bande littorale à pénétrer n'est pas réglementée en mètres mais dépend de l'espace absolument nécessaire pour pratiquer la pêche. Un comportement modéré - c'est-à-dire des égards - est considéré comme acquis.

Le droit d'accès au rivage s'exerce à ses propres risques. La responsabilité est assumée pour tout dommage causé. Il est recommandé de poser un maximum de questions aux bureaux des permis de pêche et d'être attentif à la signalisation.

Utilisation du bateau

Pour diverses raisons, il peut être intéressant, voire nécessaire, de pêcher à partir d'un bateau. Il y a quelques points essentiels à prendre en compte lorsque l'on navigue sur l'eau.

Sur les eaux qui ne sont pas ouvertes à la navigation, la taille du bateau est limitée à 1.500 kilogrammes (kg) de déplacement. Sur ces eaux, un moteur électrique d'une puissance maximale d'un kilowatt peut être utilisé comme source de propulsion supplémentaire. Les eaux dans lesquelles de l'eau est prélevée pour l'approvisionnement en eau potable ne peuvent pas être naviguées. Les cours d'eau qui font partie de cours, de jardins, de parcs et d'installations commerciales sont également exclus.

La végétation aquatique telle que les roseaux, les joncs, les joncs et les nénuphars ne doit pas être traversée. Une distance minimale d'un mètre doit être maintenue par rapport à ces zones envahies par la végétation. Il est interdit de mettre à l'eau ou de remorquer hors de l'eau des embarcations. L'obligation de respecter une distance de 50 mètres par rapport aux engins de pêche commerciale fixes et permanents s'applique aussi bien à la pêche sur le rivage qu'à la pêche en bateau.

L'utilisation des eaux peut être limitée ou interdite par le droit public, par exemple dans les réserves naturelles (*voir Pêche dans les zones protégées*). Il est également conseillé de se renseigner auprès des bureaux locaux de délivrance des permis de pêche.

Chemins vers les plans d'eau / permis de conduire en forêt

En règle générale, il convient d'utiliser les routes et les sentiers publics pour accéder aux masses d'eau. Des permis ou autorisations publics et/ou privés peuvent être nécessaires pour accéder à une masse d'eau ou s'en approcher en utilisant des voies et des chemins non publics. Ces autorisations doivent être obtenues de manière indépendante.

Souvent, les eaux à pêcher sont situées dans la forêt ou ne sont accessibles que par un sentier forestier. Dans ce cas, les dispositions de la loi sur les forêts de l'État doivent être respectées. Toute personne peut pénétrer dans la forêt à des fins récréatives, y compris pour atteindre les eaux de pêche, à l'exception des zones fermées ou clôturées, des zones d'exploitation forestière et des installations forestières, et à condition qu'il n'y ait pas d'intérêts conflictuels pour le public en général. La pénétration et l'utilisation de la forêt se font à ses propres risques et n'est autorisée, entre autres, que si la forêt n'est pas menacée, endommagée ou polluée et si la biocénose de la forêt est affectée le moins possible.

La pénétration dans la forêt avec des véhicules à moteur et le stationnement des véhicules dans la forêt ne sont autorisés que pour la gestion de la forêt, la chasse et les activités souveraines (y compris la surveillance de la pêche). Des exceptions à la conduite en forêt peuvent être accordées sur demande par le propriétaire forestier concerné, moyennant le paiement d'une taxe (permis de conduire en forêt). [Des informations détaillées](#) peuvent être obtenues auprès de l'Office des forêts du Land de Brandebourg (LFB).

Vous pouvez demander des [permis de conduire forestiers](#) en ligne sur la page suivante pour les eaux d'association et les eaux contractuelles d'association du Landesanglerverband Brandenburg e.V. qui peuvent être atteintes en tout ou en partie par des routes forestières d'État.

Pour les autres eaux accessibles par des chemins forestiers, les permis de conduire forestiers peuvent être demandés auprès du bureau du chef forestier local ou, dans le cas des forêts domaniales, auprès du bureau du chef forestier local.

En outre, les propriétaires de forêts privées peuvent également délivrer des permis de conduire forestiers pour les routes situées dans leur zone forestière. Les propriétaires de forêts privées doivent être contactés individuellement.

Pour les autres eaux accessibles par des chemins forestiers, les permis de conduire forestiers peuvent être demandés auprès du bureau du chef forestier local ou, dans le cas des forêts domaniales, auprès du bureau du chef forestier local.

En outre, les propriétaires de forêts privées peuvent également délivrer des permis de conduire forestiers pour les routes situées dans leur zone forestière. Les propriétaires de forêts privées doivent être contactés individuellement.

Pêche dans les zones protégées

Lors de la pêche dans les réserves naturelles (NSG), il est important de noter que les règlements régissant la réserve précisent les restrictions d'utilisation, y compris si la pêche est restreinte ou interdite. Si la pêche à la ligne est exemptée des interdictions dans la réserve naturelle, l'utilisation de dispositifs de protection contre les intempéries est également autorisée, compte tenu des critères mentionnés ci-dessous.

Il est toujours important de vérifier les réglementations locales avant d'aller pêcher. En cas de doute ou de question, vous pouvez contacter les **autorités inférieures de protection** de la nature ou les **autorités inférieures de pêche** dans le district concerné.

Dispositifs de protection contre les intempéries

Lors de la pêche, l'utilisation d'une tente de pêcheur, d'une tente parapluie ou d'un dispositif similaire de protection contre les intempéries est autorisée si elle répond aux critères suivants :

Elle sert en premier lieu à la protection contre les formations d'intempéries et non à l'objectif de passer la nuit.

Elle peut accueillir deux personnes au maximum et ne dispose pas d'un sol imperméable (plancher de tente).

Elle est peinte dans des couleurs sobres et n'est pas gênante dans le paysage.

Elle ne doit pas rester au total plus de 12 heures sans interruption au même endroit.

Ces installations peuvent être mises en place (utilisées) si aucune prescription de protection ne s'y oppose (voir Pêche dans les zones protégées). Ils ne peuvent notamment pas être utilisés dans les biotopes protégés par la loi. En d'autres termes, ils ne doivent pas

- sur des tronçons de ruisseaux et de rivières proches de l'état naturel et non aménagés
Petits cours d'eau,
- sur les prairies humides et mouillées,
- dans les zones de sources, les marais et les marécages, ainsi que
- dans les forêts marécageuses et alluviales être mis en place.

Veillez noter que: L'installation et l'utilisation de tentes ou d'autres abris mobiles (par exemple des caravanes) ne font pas partie de cette dérogation et sont donc en principe interdites en dehors des terrains de camping ou de tente et des aires de bivouac désignées. En outre, les propriétaires forestiers privés peuvent également interdire l'utilisation de dispositifs de protection contre les intempéries. Il est donc recommandé de se mettre d'accord à l'avance avec le propriétaire forestier concerné.

Liens dans le document

Brochure d'information sur la pêche aux poissons sauvages

<https://mluk.brandenburg.de/sixcms/media.php/9/Friedfischangeln6Auflage2020.pdf> (en allemand)

Périodes de fermeture et tailles minimales

<https://mluk.brandenburg.de/sixcms/media.php/9/Schonzeiten-Fischarten-en.pdf>

(en anglais, allemand, polonais)

Office forestier du Brandebourg (LFB) - permis de conduire forestier

<https://forst.brandenburg.de/lfb/de/themen/angelgewaesser-gestattungen/> (en allemand)

Association des pêcheurs du Land de Brandebourg e.V. - Permis de conduire forestier

<https://www.lavb.de/waldfahrauthorisation/> (en allemand)

Adresses des autorités inférieures des pêches

<https://service.brandenburg.de/service/de/adressen/weitere-katalogse/katalogliste/~fischereibehoerden-untere> (en allemand)

Adresses des autorités environnementales inférieures

<https://service.brandenburg.de/service/de/adressen/weitere-katalogse/katalogliste/~umweltbehoerden-untere> (en allemand)

Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Protection du climat du Land de Brandebourg
Unité MB 3 - Relations publiques, Coopération internationale

Ministerium für Landwirtschaft, Umwelt und Klimaschutz des Landes Brandenburg
Referat MB 3 - Öffentlichkeitsarbeit, Internationale Kooperation

Henning-von-Tresckow-Straße 2-13, Haus S
14467 Potsdam
Telefon: +49(0)331866-7237
E-Mail: bestellung@mluk.brandenburg.de
Internet: mluk.brandenburg.de oder agrar-umwelt.brandenburg.de



KLIMA. SCHUTZ.
Brandenburg handelt.